

Supplément au numéro 48, été 2016

# L'Observatoire

LA REVUE DES POLITIQUES CULTURELLES

# plus



## LE SPECTACLE VIVANT EN CHIFFRES

JUILLET 2016

**Emmanuel Wallon**

*Professeur de sociologie politique, Université Paris Ouest Nanterre*

# Le spectacle vivant en chiffres (juillet 2016)

Emmanuel Wallon

**Combien y a-t-il de scènes de spectacle vivant en France ? Comment se répartissent-elles entre établissements nationaux et territoriaux ? Combien compte-t-on de centres dramatiques nationaux et de théâtres de villes ? A-t-on une idée du nombre de festivals en région ? Combien d'emplois représente le spectacle vivant ? Où peut-on trouver information et conseil sur la danse, les musiques actuelles et toutes les autres formes de musique, les arts de la rue, les arts du cirque, le théâtre... ? C'est à ces questions et bien d'autres que veut répondre ce cahier du spectacle vivant établi par Emmanuel Wallon. Croisant de nombreuses informations puisées dans de multiples ouvrages, rapports, banques de données du ministère de la Culture et de la Communication et d'organismes culturels et professionnels variés, il propose une lecture inédite du spectacle vivant en chiffres. Il rappelle également en filigrane la complexité de ce vaste et très éclectique domaine des arts et de la culture regroupé sous l'appellation de « spectacle vivant ». S'il est vrai que ce travail d'observation minutieux rassemble des données jusqu'ici disséminées en de multiples sources, il demande à être complété, ajusté, critiqué. Une œuvre à (re)composer en permanence...**

*l'Observatoire*

M€ = millions d'euros. Md€ = milliards d'euros.  
ETP = équivalent emploi à temps plein.  
LFI : loi de finances initiale.  
MCC : ministère de la Culture et de la Communication.  
EPCI : établissements publics de coopération intercommunale.  
CDDU : contrat à durée déterminée dit d'usage.

## SCÈNES PUBLIQUES

► **5 théâtres nationaux** (dont 4 à Paris) : Comédie-Française (subvention de l'État\* : 25,26 M€ en 2016, 413 ETP) ; Odéon-Théâtre de l'Europe (12,03 M€, 129 ETP) ; Théâtre national de Chaillot (13,49 M€, 140 ETP, voué principalement à la danse depuis 2008) ; Théâtre national de la Colline (9,53 M€, 95 ETP) ; Théâtre national de Strasbourg (9,63 M€, 98 ETP).

(\* hors dépenses d'investissement).

Part de l'État dans les subventions : 100 %.

• 1 173 représentations et 604 721 spectateurs (dont 552 789 payants) en 2013/14 (Chaillot non compris et seulement salle Richelieu pour la Comédie-Française).

► **37 centres dramatiques nationaux ou régionaux** (CDN ou CDR), dont 6 en Île-de-France : 34 CDN (dont 6 ayant le titre de « Théâtre national » mais non le statut à Bordeaux, Marseille, Nice, Rennes, Toulouse, Villeurbanne) et 3 CDR (Saint-Denis de la Réunion, Tours, Vire) ; 4 chargés d'une mission spécifique pour le jeune public (Grand Bleu à Lille, Théâtre Jeune Public à Strasbourg, Théâtre Nouvelle Génération à Lyon, Théâtre du Préau à Vire). Part moyenne de l'État dans les subventions en 2010 : 55 % (58,32 M€ en 2016).

• 1 245 493 spectateurs, dont 1 068 412 payants (pour 5173 représentations) au siège, et 906 958 payants (pour 3 068 représentations) en tournée en 2012/13.

• Tréteaux de France, CDN itinérant subventionné sur crédits centraux (1,83 € en 2016).

► **71 scènes nationales** (SN, dont 9 en Île-de-France, aucune à Paris), label recouvrant depuis 1991 les maisons de la culture (MC), les centres d'action culturelle (CAC), les centres de développement culturel (CDC) et autres établissements reconnus par le MCC.

Part moyenne de l'État (52,65 M€ en 2016) dans les subventions en 2013 : 31,4 %, communes et EPCI 46,2 %, départements 11,2 %, régions 9,3 %, Europe et autres aides 1,8 %. 1 700 ETP en 2015.

• 2 022 298 spectateurs payants en 2013/14 (dont 450 463 scolaires).

• 3 SN en préfiguration : Arts vivants en Guyane, théâtres de Compiègne et Beauvais (projet commun), Centre national de création et de diffusion culturelle de Châteaullon et Théâtre Liberté de Toulon (*idem*).

► **113 scènes conventionnées** (dont 19 en Île-de-France et 4 à Paris), dont 46 à dominante théâtrale et 28 à dominante ou composante chorégraphique, 15 pour le jeune public. Part moyenne de l'État dans les subventions en 2010 : 12 % (10,7 M€ en 2015).

► **70 structures non labellisées de création et diffusion théâtrales** subventionnées par les collectivités territoriales (majoritairement pour la plupart) et l'État (8,53 M€ en 2016).

- Exemples : Théâtre Garonne (Toulouse), Théâtre de la Bastille et Théâtre de la Cité internationale (Paris).
- Autres théâtres subventionnés sur crédits centraux de l'État : théâtres de la Cartoucherie de Vincennes (3,22 M€ en 2016), théâtre du Vieux Colombier (rattaché à la Comédie-Française, 1,97 M€), Théâtre du Rond-Point (2 €), Bouffes du Nord (0,8 €), Théâtre de l'Athénée (1,8 €), Le Tarmac (1,64 €).

► Plus de **600 lieux permanents de programmation**, dont une majorité de **théâtres** et **centres culturels municipaux**, parmi lesquels plusieurs ayant une activité régulière de production (notamment parmi les quelque 200 adhérents du Syndicat national des scènes publiques, SNSP).

- 192 théâtres de ville en Île-de-France (dont 53 adhérents du SNSP), contribuant à la production de spectacles pour 42 % d'entre eux : environ 278 M€ de budget global, dont plus de 75 % en moyenne pris en charge par les communes et EPCI, 2 200 ETP, 13 300 représentations et 3,2 millions de spectateurs (dont 450 000 scolaires) en 2012-2013.
- Établissements de la Ville de Paris : Théâtre de la Ville (subvention de la Ville : 10,7 M€) pour 2 salles (Châtelet et Abbesses), 600 représentations pour 270 000 spectateurs en 2014-15 (fermé pour travaux en 2016-2018), Monfort Théâtre, Théâtre Paris-Villette, Mouffetard-Théâtre des arts de la marionnette, Vingtième Théâtre, Théâtre 13, Théâtre 14, Théâtre Jean-Marie Serreau, Espace Paris-Plaine, Théâtre de verdure, etc.
- En 2015, pour 104 adhérents du SNSP (dont une vingtaine de scènes conventionnées), 4 320 spectacles professionnels en 8 594 représentations (33 % théâtre, 15 % musiques actuelles, 12 % marionnettes, 11 % cirque et arts de la rue, 9 % danse, 4 % humour, 4 % musiques « savantes », 3 % arts du récit) dont 33 % pour le jeune public, 1,98 million de spectateurs (prix médian du billet 12 €), 480 compagnies en résidence, 1 330 ETP, 19 260 heures d'action culturelle pour 182 000 personnes, 1 371 représentations de spectacles d'amateurs (source : SNSP, janvier 2016).
- Environ 2 000 structures de diffusion recensées dans les fichiers commerciaux en 2016.

## THÉÂTRES PRIVÉS

► 128 établissements de spectacle du secteur privé à Paris, dont **43 membres actifs de l'Association pour le soutien au théâtre privé (ASTP)**.

- ASTP : **75 adhérents** (56 théâtres et 19 entrepreneurs de tournées), réunissant 4,18 millions de spectateurs payants à Paris (plus 1,68 million en tournée), récoltant 4,31 M€ (plus 1,37 M€ en tournée) de taxe parafiscale (à 3,5 %) et dotée d'un budget total, subventions de l'État (3,54 M€ en 2016) et de la Ville (3 M€) comprises, d'environ 14 M€ en 2014.

► Théâtre Tête d'or à Lyon (seul membre actif de l'ASTP hors Paris).

► Salles privées dans d'autres villes, parmi lesquelles celles d'Avignon (activité saisonnière liée au festival Off).

## AUTRES LIEUX DE SPECTACLES

► 2 établissements pluridisciplinaires sous tutelle du MCC à Paris : Établissement public du **Parc et de la Grande Halle de la Villette** (EPPGHV), subventionné à 100 % par l'État (23,95 M€ en 2015, 21 300 M€ en 2016, 209 ETP, 181 953 entrées pour le spectacle vivant en 2013) ; **Centre national d'art et de culture Georges Pompidou** (CNAC), subventionné à 100 % par l'État (68 M€ en 2015, 1 033 ETP, 22 392 entrées pour le spectacle vivant en 2006).

► Établissements pluridisciplinaires sous tutelle municipale : Centquatre-Paris, Maison des Métallos et Carreau du Temple à Paris, Subsistances à Lyon, Condition publique à Roubaix, Tri postal à Lille, Life à Saint-Nazaire, etc.

► **22 centres culturels de rencontre** labellisés par l'État, établis dans des monuments historiques, dont la moitié environ à dominante théâtrale, chorégraphique ou musicale, parmi lesquels : Centre national des écritures du spectacle (CNES) à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon (Gard), Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) à l'Abbaye d'Ardenne (Calvados), Maison du comédien Maria Casarès à Alloue (Charente).

► **48 structures non labellisées de création et diffusion pluridisciplinaires**, subventionnées par les collectivités territoriales (majoritairement) et l'État (3,79 M€ en 2016).  
• Notamment des « fabriques artistiques », « friches culturelles », « lieux intermédiaires » et centres de résidence pour compagnies, dont 30 fédérés dans le réseau Actes-If (en Île-de-France), 12 par la plate-forme de ressources ARTfactories/Autre(s)parts, liée au réseau européen TransEuropHalle.

► **Une centaine de lieux de compagnies** (dont une quinzaine en Île-de-France et une douzaine à Paris) recensés par l'annuaire en ligne du CNT en 2016.

► Plusieurs centaines de salles affectées aux comités d'entreprise, aux organismes de tourisme social ou aux **fédérations d'éducation populaire**, dont la Ligue de l'enseignement (FOL), la Fédération Léo Lagrange, les Centres d'entraînement aux méthodes de l'éducation active (CEMÉA), les **Amis du théâtre populaire (ATP)**, Peuple et Culture, Travail et Culture, les Francs et franchises camarades (Francas), les Maisons des jeunes et de la culture (MJC), les Foyers ruraux (FR), les Foyers musicaux ruraux (FMR), etc.

► Plusieurs milliers de salles des fêtes et **salles polyvalentes** municipales.  
• 3 000 lieux de spectacle recensés dans la base de données du trimestriel *La Scène* en 2016.

► 2 404 organisateurs de spectacles de variétés et de musiques actuelles (voir Musique).

► Environ 450 prestataires de services techniques du spectacle et de l'événementiel labellisés.

► 96 instituts sous la tutelle de l'**Institut français** et plus de 900 **alliances françaises** (dont 307 conventionnées par le ministère des Affaires étrangères (MAE) dans 150 pays, accueillant ou programmant des spectacles.

## AIDES AUX COMPAGNIES ET AUX AUTEURS DRAMATIQUES

► Plus de 1 000 compagnies professionnelles de théâtre et autres arts de la scène (arts de la rue, cirque, marionnettes) répertoriées par le CNT.

• 1 225 « équipes artistiques subventionnées » de toutes disciplines (compagnies, ensembles musicaux) reçoivent 47,34 M€ de l'État en 2015 (parmi lesquelles 468 équipes conventionnées, soit 38,2 % du total, reçoivent 34,13 M€).

► **644 compagnies** de théâtre et domaines connexes (arts de la rue, cirque, marionnettes) **subventionnées** par l'État en 2016 : 322 équipes conventionnées (21,78 M€), dont 82 en Île-de-France, et 322 équipes aidées à la production (5,91 M€).

• Environ **40 équipes artistiques** (compagnies dramatiques ou chorégraphiques, ensembles musicaux) subventionnées sur crédits centraux (10,34 M€ en 2016).

► **Centre national des écritures du spectacle** (CIRCA/ CNES) de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, subventionné par l'État (1,75 M€ en 2016).

► **42 aides à la création de textes dramatiques** gérées par le CNT en 2014.

• Maison Antoine Vitez, Centre international de la traduction théâtrale, subventionnée par l'État (0,25 M€ en 2016).

► Plus de 300 auteurs adhérents à l'association **Écrivains associés du théâtre** en 2016.

► **Office national de diffusion artistique** (ONDA) aidant la diffusion des spectacles en tournée à travers des rencontres interrégionales de diffusion artistique (RIDA) dans sept zones géographiques de diffusion (34 réunions, 1 671 structures, 2 096 participants en 2014). 18 ETP ; subvention de l'État : 3,75 M€ en 2016.

• Sur 4,37 M€ en 2014, 2,57 M€ affectés par l'ONDA au soutien à la diffusion (94 % en garanties financières : 1 021 garanties pour 644 spectacles, soit 2 233 représentations de 490 équipes artistiques dans 305 structures).

► **Offices régionaux ou départementaux** encourageant la production et la diffusion.

► Centre national du théâtre (CNT, voir Ressources).

## ENSEIGNEMENTS D'ART DRAMATIQUE

► **Conservatoire national supérieur d'art dramatique** (CNSAD, Paris)\* sous tutelle du MCC (3,6 M€ en 2016) : 91 étudiants en 2016.

► **École supérieure d'art dramatique** du **Théâtre national de Strasbourg** (ESAD-TNS)\* sous tutelle du MCC : 50 étudiants en 2016.

► **École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre** (ENSATT, Lyon)\* sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN) : 180 étudiants en formation initiale et stagiaires en formation continue, et 70 à 80 professionnels en formation continue courte en 2016.

► **École régionale d'acteurs de Cannes** (ERAC)\* : 42 étudiants en 2016.

► **École supérieure d'art dramatique de la Ville de Paris** (ESAD, Pôle supérieur Paris/Boulogne-Billancourt)\* : 45 étudiants en 2016.

► **5 écoles supérieures de théâtre auprès de CDN** (Bordeaux\*, Lille\*, Limoges\*, Rennes\*, Saint-Étienne\*) : 75 étudiants environ en 2016.

► **École supérieure d'art dramatique de Montpellier\*** (classe professionnelle du CRR) : 12 étudiants en 2016.

► **École supérieure de comédiens du studio d'Asnières\*** (centre de formation d'apprentis) : 25 apprentis en 2016.

\* Ces 12 établissements habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien(ne) ont signé une plate-forme commune sous l'égide du MCC.

► **Jeune Théâtre national** (JTN), subventionné par l'État (1 M€ en 2016), contribuant au financement du salaire des jeunes artistes issus du CNSAD et de l'ESAD-TNS (et sous certaines réserves des 9 autres écoles supérieures) engagés dans des créations.

► **École nationale supérieure des arts de la marionnette** (ENSAM-IIM, Charleville-Mézières) : 13 élèves dans la 10<sup>e</sup> promotion 2013-2016.

► **43 conservatoires à rayonnement régional (CRR)** et **109 conservatoires à rayonnement départemental (CRD)** en 2015. Aides de l'État : 9,42 M€ en 2016 pour des « actions de proximité en faveur de la jeunesse et de la diversité ».

• 65 d'entre eux dispensaient des cours d'art dramatique à 2.731 élèves (67 % de filles), 111 des cours de danse à 17.865 élèves (92 % de filles), 137 des cours de musique à 135.848 élèves (56 % de filles) en 2007/08.

► **308 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal** (CRC ou CRI) en 2015, dont une proportion indéterminée dispense des enseignements d'art dramatique et/ou chorégraphique.

► École internationale de théâtre Jacques Lecoq (privée) à Paris.

• École internationale de mimodrame de Paris Marcel Marceau fermée en 2006 par la Ville de Paris.

► Nombreuses écoles privées d'art dramatique, dont les cours Simon et Florent à Paris.

• 4 191 étudiants dans 39 établissements d'enseignement supérieur (publics) du spectacle vivant (dont 49 % de femmes, 15 % d'étrangers) en 2013/14.

• 4 352 élèves dans 35 autres établissements d'enseignement post-secondaires (publics et privés) du spectacle vivant (dont 67 % de femmes, 22 % d'étrangers) en 2013/14.

## ARTS DE LA RUE

► **Lieux publics**, Centre national de création en espace public (Marseille).

► **13 centres nationaux des arts de la rue** (CNAR). Part moyenne de l'État dans les subventions en 2010 : 41 % (2,34 M€) en 2016.

► **39 lieux de résidence et de fabrication** pour les arts de la rue et autant de lieux mixtes (cirque et arts de la rue) répertoriés en 2010 (dont 24 lieux de compagnie) : 14 subventionnés par l'État (1,5 M€ en 2016).

► **Formation appliquée itinérante** pour les Arts de la rue (FAI AR, Marseille).

► **137 artistes et 837 compagnies** répertoriées en 2010 (22,6 % en Île-de-France) dont 44 % déclarant un budget annuel inférieur à 50.000 €, proposant 2 500 spectacles « disponibles ».

• 299 personnes et 257 structures adhérentes à la Fédération des arts de la rue en 2015.

• Environ 1 % de ces compagnies disposaient en 2010 d'un espace autonome d'accueil du public (chapiteau, bus ou camion-théâtre, bateau, tréteaux, palc, roulotte, etc.).

• 37 compagnies conventionnées, 44 aidées au projet, 9 à l'écriture par l'État en 2008.

► **176 festivals** d'art de la rue (et 85 festivals d'arts de la rue et de cirque) répertoriés en 2015, dont ceux d'Aurillac, Chalons-sur-Saône, Châlons-en-Champagne, Sotteville-lès-Rouen, Cognac.

• 199 festivals d'arts de la rue (et 94 d'arts de la rue et cirque) répertoriés en 2010.

► **HorsLesMurs** (HLM), centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque (voir Ressources).

## CIRQUE

► **13 pôles nationaux des arts du cirque** (PNAC). Part moyenne de l'État dans les subventions en 2010 : 19 % (2,23 M€ en 2016).

► 15 lieux de production et de diffusion aidés par l'État en 2010, fédérés avec les PNAC dans le réseau Territoires de Cirque.

• 6 cirques « en dur » (bâtiments fixes) classés monuments historiques à Paris (Cirque d'Hiver Bouglione), Amiens (PNAC), Elbeuf (PNAC), Châlons-en-Champagne (CNAC), Reims (Le Manège, SN), Douai (L'Hippodrome, SN).

► 30 autres lieux de résidence et autant de lieux mixtes (cirque et arts de la rue) répertoriés en 2010.

► **350 compagnies de cirque** répertoriées en 2010 par HLM (28 % en Île-de-France), parmi lesquelles 40 se réclamant du cirque traditionnel et 375 du « nouveau cirque », dont 38 % déclarant un budget annuel inférieur à 50 000 €.

• 29 compagnies conventionnées en 2008 (dont 2 de cirque traditionnel, le Cirque à l'ancienne Alexis Gruss et le Cirque Tsigane Romanès), 17 aidées à la création, 18 aidées à la production, 17 à la résidence, 17 à l'itinérance.

► **Jeunes Talents Cirque** (concours doté par l'État et les collectivités), membre fondateur du réseau **CircusNext** subventionné par l'Union européenne (en 2012 et 2013-2017).

► 3 écoles supérieures de cirque : **École nationale de Rosny-sous-Bois** (36 élèves, premier cycle du CNAC), **Centre national des arts du cirque** (CNAC) de Châlons-en-Champagne (subvention de l'État : 3,3 M€ en 2016, 52 élèves en 2015/16) et Académie Fratellini à Saint-Denis (20 élèves), préparant au DNSP d'artiste de cirque.

► **8 écoles préparatoires** ou « pré-professionnelles » à Chambéry, Nice, Montpellier, Lomme, Fontenay-sous-Bois, Lyon, Châtellerauld et Toulouse.

► 700 à 800 lieux de formation aux techniques du cirque dont 143 écoles adhérentes (et pour la plupart agréées) à la **Fédération française des écoles de cirque** (FFEC).  
• 26 000 licenciés, 300 000 praticiens ponctuels en 2015 selon la FFEC.

► **143 festivals de cirque** (et 85 festivals d'arts de la rue et de cirque) répertoriés en 2015, dont le Festival mondial du cirque de demain (Paris), Circa à Auch, Pisteurs d'étoiles à Obernai, La Route du cirque à Nexon.

• 63 festivals de cirque (et 94 d'arts de la rue et cirque) répertoriés en 2010.

► **HorsLesMurs** (HLM), centre national de ressources (voir Ressources).

## DANSE

► **Centre national de la danse (CND)**, établissement public voué à la production, la formation, la recherche (et aussi : information, documentation, conseil), subventionné à 100 % par l'État (9,31 M€ en 2015), 105 ETP.

► 4 grands centres de création, production et diffusion : Opéra de Paris (**Palais Garnier**, subventionné à 100 % par l'État, voir Art lyrique) **Théâtre national de Chaillot** (Paris, voir Scènes publiques), **Théâtre de la Ville** (subventionné à 100 % par la Ville de Paris), **Maison de la danse** (budget : 6,7 M€ en 2016, subventionnée par la ville de Lyon, la métropole et l'État, 200 représentations pour 150 000 spectateurs par an en moyenne).

► **19 centres chorégraphiques nationaux (CCN)** (dont 1 en Île-de-France) : part moyenne de l'État dans les subventions en 2010 : 47 % (13,12 M€ en 2016).

• Près de 1 200 représentations des CCN (dont 25 % à l'étranger) pour environ 500 000 spectateurs dans la saison 2012/2013.

► **12 centres de développement chorégraphique (CDC)** : part moyenne de l'État dans les subventions en 2010 : 35 % (2,17 M€ en 2016).

• Sis à Avignon, Artigues-près-Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille-Roubaix, Toulouse, Uzès, Vitry-sur-Seine, Fère-en-Tardénois/Château-Thierry, Paris, Strasbourg et Cayenne. Les CDC sont souvent liés à un festival.

► **14 structures non labellisées de création et diffusion chorégraphiques**, subventionnées par les collectivités territoriales (majoritairement) et l'État (2,77 M€ en 2016), dont la Maison de la danse à Lyon et le Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) à Châteauevallon (SN en préfiguration).

► **500 compagnies chorégraphiques** professionnelles environ, dont **274 subventionnées** par l'État en 2016 : 50 compagnies conventionnées (3,64 M€), 224 aidées au projet (4 M€).

► **170 festivals** réservant une place importante ou dominante à la danse répertoriés par le CND en 2015, subventionnés à divers degrés par l'État et les collectivités.

• Parmi les principaux : Biennale de Lyon, Festival Montpellier-Danse, Biennale du Val-de-Marne, Rencontres chorégraphiques internationales en Seine-Saint-Denis, Hivernales d'Avignon.

► **2 conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD)** à Paris (1 300 étudiants en 2015/16, dont un nombre de danseurs non mentionné) et Lyon (570 étudiants, *idem*), préparant au DNSP de musicien, au master et au doctorat. Part de l'État dans les subventions publiques : 100 %, (25,27 M€ à Paris, 13,08 M€ à Lyon en 2016).

► **Centre national de danse contemporaine (CNDC)**, Angers, labellisé CCN), préparant au DNSP de danseur : 20 étudiants en 2016.

► **École de danse de l'Opéra de Paris** (Nanterre): 140 élèves (dont 8 stagiaires et 22 en 1<sup>ère</sup> division préparant au préparant au DNSP de danseur) en 2014/15.

► **École nationale supérieure de danse de Marseille** (environ 100 élèves en 2015/16) et **École nationale supérieure de danse de Cannes-Rosella Hightower** (environ 150 élèves), comprenant un cycle supérieur préparant au DNSP.

► **11 centres de formation des enseignants de la musique et de la danse (CEFEDM)**, dont 7 intégrés à un Pôle d'enseignement supérieur musique et danse, préparant au diplôme d'État (DE) de professeur de danse : 730 élèves en 2008/09 (nombre de danseurs non mentionné).

► **9 centres de formation des musiciens intervenants (CFMI)** préparant au diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) : 339 élèves en 2008/09, pour la plupart musiciens.

## ART LYRIQUE

► **Opéra national de Paris** (ONP, Palais Garnier et Opéra Bastille). Part de l'État dans les subventions publiques : 100 %, (99,25 M€ en 2015), 1 721 ETP.

• 872 000 spectateurs en 2014, dont : 421 100 pour le lyrique en 17 spectacles et 183 représentations ; 36 500 pour les concerts et l'atelier lyrique ; 338 100 pour la danse en 16 spectacles et 171 représentations ; 41 500 pour les 4 tournées du ballet).

► **Opéra-Comique** (à Paris). Part de l'État dans les subventions publiques : 100 % (6,56 M€ en 2016 [fermeture pour travaux] contre 10,9 M€ en 2015). 87 ETP.

• 7 productions, 69 représentations et 34 manifestations gratuites pour 66 434 spectateurs dont 45 575 payants (dont 8 % scolaires et universitaires) en 2014.

• Académie de l'Opéra-Comique : 6 à 8 jeunes chanteurs francophones formés chaque saison depuis 2012.

► **24 théâtres lyriques municipaux ou territoriaux** adhérents à la Réunion des opéras de France (ROF, 26 membres avec l'ONP et l'Opéra-Comique, voir Ressources), dont **13 « opéras en région »** subventionnés par l'État en 2015, parmi lesquels 5 à caractère « national » (Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy, Strasbourg). Part moyenne de l'État dans les subventions des 13 établissements : 15,6 %, (28,73 M€ en 2016), villes et communautés urbaines 67,3 %, régions 14,3 %, départements 2,8 %.

- 294,85 M€ de budget total pour les 24 membres de la ROF (hors ONP) en 2013 : 19 % de recettes propres et 81 % de subventions (communes 54 %, EPCI 14 %, départements 4 %, régions 9 %, État 15 %, apports en nature 4 %).
- 2 666 levers de rideaux (dont 31 % pour le lyrique) et 2 258 730 spectateurs (dont 91 % payants) en 2013 dans les 25 opéras de la ROF (y compris 761 821 spectateurs de l'ONP) : 44 % pour le lyrique. 534 représentations gratuites dans 20 opéras pour 281 485 spectateurs en 2013.
  - › Exemple : Châtelet, Théâtre musical de Paris (TMP), subventionné à 100 % par la Ville de Paris (17 M€ en 2014), 140 ETP, 300.000 spectateurs environ en 2015 (fermé pour travaux en 2017-2019).

► Festivals subventionnés par l'État et les collectivités, dont le **Festival d'Aix-en-Provence** et les **Chorégies d'Orange** (adhérent à la ROF).

► **Théâtre des Champs-Élysées**, propriété de la Caisse des Dépôts et Consignations, financé par le mécénat.

## MUSIQUE

► **Orchestre de Paris** subventionné par l'État à hauteur de 43,5 % (7,99 M€ en 2016, 148 ETP), résident à la Philharmonie.

► **Ensemble intercontemporain** subventionné par l'État à hauteur de 61,2 % (3,87 M€ en 2016, 50 ETP), résident à la Philharmonie.

► **19 orchestres permanents** en région subventionnés par l'État (sur 29 membres ou associés de l'Association française des orchestres). Part moyenne de l'État dans les subventions : 21,8 % (21,22 M€ en 2016).

- 3 orchestres permanents intégrés à des opéras en région (Bordeaux, Montpellier et Nancy).

- 2 orchestres permanents, un chœur et une maîtrise rattachés à Radio France : **Orchestre philharmonique** de Radio France et **Orchestre national de France** (ONF), à Paris.

• Pour ces 29 formations, au total : environ 3 000 concerts pour 1,5 million de spectateurs en 2013/14 (source AFO).

► **Cité de la musique** (à Paris), subventionnée par l'État (25,86 M€ en 2015), 352 ETP.

• 109 223 spectateurs à la Cité et 149 796 à la salle Pleyel en 2008. 730 868 spectateurs et visiteurs en 2014.

• Salle Pleyel concédée en 2015 à la société Fimalac contre 12 M€ d'investissements et une redevance annuelle de 1,85 M€.

► **Philharmonie de Paris** (dite Philharmonie 1), subventionnée par l'État (9,8 M€ en 2015) et la Ville (6 M€ au lieu de 9 prévus), réunie avec la Cité de la Musique (renommée Philharmonie 2).

• Inaugurée le 14 janvier 2015 (coût final 389,4 M€ hors intérêts d'emprunt au lieu de 118 M€ prévus : 54 % État, 41 % Ville, 5 % région). 200 000 spectateurs payants estimés en 2015 pour 150 concerts programmés, 250 concerts prévus en année pleine. 1 203 056 visiteurs (concerts, expositions et actions

éducatives) pour l'ensemble Philharmonie 1+2, dont 539 722 spectateurs payants en 2015. Subvention globale de l'État (Philharmonie 1+2) : 34,57 M€ en 2016.

► **Institut de recherche et de coordination acoustique/musique** (IRCAM, Paris), subventionné par l'État (5,67 M€ en 2016).

► **6 centres nationaux de création musicale (CNCM)** (dont 1 en Île-de-France : Lyon, Marseille, Alfortville, Nice, Reims, Albi). Part moyenne de l'État dans les subventions en 2011 : 60 % (2,31 M€ en 2016).

► **Orchestre national de Jazz (ONJ)**, subventionné à 100 % par l'État (0,8 M€ en 2016.)

► **96 structures non labellisées de création et diffusion musicales** subventionnées par les collectivités territoriales (majoritairement) et l'État (6 M€ en 2016).

► Aide à l'écriture d'œuvres musicales originales (ex-commandes de l'État) : 0,65 M€ en 2016.

- 50 aides attribuées (tous genres confondus) en 2015 (86 en 2008).

► Fonds pour la création musique, subventionné par l'État, la SACEM et 15 autres sociétés civiles de droits d'auteur et droits voisins.

► Aide aux résidences de création pour les musiques actuelles, gérées par le CNV.

► **87 scènes de musiques actuelles (SMAC)**. Part moyenne de l'État dans les subventions en 2006 : 21 % (9,74 M€ en 2016).

• 1 045 lieux de concert (tous statuts) à Paris selon l'annuaire Zikinf.com en 2016.

► **326 ensembles musicaux et vocaux** subventionnés par l'État en 2016 : 89 conventionnés (8,68 M€) et 237 aidés au projet (3,24 M€).

• Quelques ensembles musicaux et vocaux subventionnés sur crédits centraux du MCC (dont les Arts Florissants, la Chapelle Royale, les Talens Lyriques).

► **17 grandes salles de concert et de spectacle** du type **Zénith** concentrant 13 % de la fréquentation et 18 % de la billetterie de variétés et musiques actuelles en 2014.

► Salles privées de concert classique, music-halls, cabarets, clubs de jazz.

► 130 salles de spectacles dans les 198 casinos de France en 2014 réalisant 43 M€ de chiffre d'affaires en 2008 (source : Atout France).

► Églises accueillant des concerts de musique classique et des récitals de chant.

► Nombreux **festivals soutenus par les collectivités territoriales** (dont 90 subventionnés par l'État en 2016).

• 1 615 festivals de musique actuelle recensés par le CNV, IRMA et la SACEM en 2015.

► 3 948 **organiseurs de spectacles de variétés et de musiques actuelles** réunissant 23,2 millions de spectateurs payants (et 2,1 exonérés) en 55 436 représentations payantes pour une billetterie totale de 746 M€, acquittant 30,36 M€ de taxe parafiscale (à 3,5 %) en 2014, perçue et redistribuée par le CNV.

► **Centre national de la chanson, des variétés et du jazz** (CNV), subventionné par l'État à hauteur de 0,5 M€ en 2016, 26 ETP).

• 3 % de représentations payantes ayant réuni plus de 3 000 entrées concentrent 35 % de la fréquentation et 45 % de la billetterie.

► **28 associations départementales de développement musical et chorégraphique** (ADDM) et autres structures départementales de développement culturel adhérentes à la Fédération nationale « Arts vivants et départements ».

► **17 structures régionales** adhérentes à la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel : agences régionales du spectacle vivant, associations régionales de développement musical et chorégraphique (ARDM), missions Voix, observatoires régionaux de la culture.

• Depuis 2016, la nouvelle carte des 13 régions métropolitaines (au lieu de 22) suscite des regroupements et fusions entre ces structures.

• Aides de l'État aux ADDM et ARDM: 6,3 M€ en 2016.

► Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT), et autres associations de pratique et d'initiation musicale, dont les Jeunesses musicales de France (JMF).

► Réseau de pôles locaux animé par Informations et ressources pour les musiques actuelles (IRMA, voir Ressources).

► **Enseignement musical** (rappel – voir Enseignements d'art dramatique et Danse) : plus de 1 000 établissements publics d'enseignement artistique, 25 000 enseignants et 280 000 élèves, tous enseignements confondus (source : MCC).

• 2 conservatoires nationaux supérieurs (CNSMD) à Paris et Lyon, subventionnés à 100 % par l'État.

• 43 conservatoires à rayonnement régional (CRR), 109 à rayonnement départemental (CRD), 308 à rayonnement communal ou intercommunal (CRC ou CRI), financés à plus de 92 % par les collectivités territoriales en 2015 (mais soutenus au titre du programme 224 par le MCC en 2016 – voir Financement public).

• 9 pôles d'enseignement supérieurs de la musique (pôles sup' : Aubervilliers & La Courneuve, Paris & Boulogne-Billancourt, Nantes & Rennes, Lille, Poitiers, Strasbourg & Mulhouse, Bordeaux, Dijon, Toulouse). 11 CEFEDEM (dont 7 intégrés à des pôles sup').

• Nombreuses écoles associatives (notamment en jazz et musiques actuelles). Cours privés (tous instruments).

## FESTIVALS

► Plus de **1 000 festivals** de toutes disciplines très majoritairement subventionnés par les collectivités territoriales répertoriés dans le *Guide des festivals et expositions* du MCC en 2015.

• 2 300 festivals recensés dans la base de données du trimestriel *La Scène* en 2016.

► **196 festivals subventionnés par l'État** en 2015, dont 8 sur crédits centraux (10,15 M€) et 188 sur crédits déconcentrés, à hauteur de 25 % en moyenne (7,2 M€ pour 62 festivals de théâtre et domaines connexes, 15 de danse, 106 de musique).

• 149 festivals subventionnés sur crédits déconcentrés en 2016 (7,23 M€) : 30 de théâtre, 90 de musique, 15 de danse, 14 pluridisciplinaires.

• 205 festivals subventionnés par l'État en 2010 pour un total de 19,1 M€ (26 %), les régions (18 %), les départements (21 %), les communes et EPCI (35 %).

• 148 festivals subventionnés par l'État en 2013, dont 11 sur crédits centraux au titre de leur rayonnement international (24 %), les villes et EPCI (39 %), les départements (19 %) et les régions (17 %).

• Festival d'Avignon 2015, 69<sup>e</sup> édition : 3,79 M€ de subvention de l'État, 58 spectacles en 280 représentations, 112 500 billets délivrés (93 % de remplissage des salles) et 43 500 spectateurs pour des représentations gratuites.

• Avignon Festival Off 2015, 50<sup>e</sup> édition : 1 336 spectacles (565 de théâtre, 301 d'humour, 76 de théâtre musical, 83 de danse, 311 autres : jeune public, musique, etc.) présentés par 1 071 compagnies (dont 128 étrangères) dans 127 lieux. En 2013 : 3 646 professionnels accrédités (soit 1 511 programmateurs, dont 145 étrangers), 52 450 cartes « Off » vendues et 1,33 M d'entrées estimées.

• Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence : 3,62 M€ de subvention de l'État.

• Festival d'Automne à Paris 2015, 44<sup>e</sup> édition : 1,25 M€ de subvention de l'État, 759 200 € de la Ville, 240 000 € de la région, 67 manifestations dans 40 lieux partenaires (26 à Paris et 14 en Île-de-France), 146 333 spectateurs (fréquentation de 90 %) pour le spectacle vivant.

• Musica à Strasbourg : 0,83 M€ de subvention de l'État.

• Printemps de Bourges : 0,34 M€ de subvention de l'État.



## FRÉQUENTATION ET PRATIQUES

### ► 5,55 millions de spectateurs payants dans les lieux de spectacle vivant subventionnés par l'État\* en 2014, dont 18 % de publics scolaires (\*au siège des théâtres nationaux, CDN, scènes nationales,

- Opéra national de Paris, théâtres lyriques nationaux en région, EPPGHV, Cité de la musique, salle Pleyel et CND).
- 35 % de représentations hors ville siège (en tournée en France ou à l'étranger) des structures de production et de diffusion subventionnées en 2014.

► **58 % de personnes** âgées de 15 ans et plus **ayant assisté au moins une fois au cours de leur vie** à une pièce de **théâtre** jouée par des professionnels en 2008 (dernière enquête disponible) et **19 % au cours des douze derniers mois** (contre 15 % en 1997) ; à un spectacle de **cirque** : 78 % et 14 % ; un spectacle de **vue** : 62 % et 34 % ; un spectacle d'**amateurs** : 46 % et 21 % ; de la **danse folklorique** : 42 % et 10 % ; de la **danse** : 32 % et 8 % ; un **opéra** ou une opérette : 23 % et 4 % ; du music-hall ou des **variétés** : 39 % et 11 % ; un concert de **rock** : 29 % et 10 % ; de **jazz** : 19 % et 6 % ; de musique **classique** : 24 % et 7 %, d'un autre genre : 34 % et 13 %).

► **Personnes** âgées de 15 ans et plus ayant **pratiqué en amateur** en 2008 : le **théâtre** : 2 % (2 % en 1997) ; la **danse** : 8 % (7 % en 1997) ; un **instrument** de musique : 12 % (13 % en 1997) ; le **chant** ou la musique en groupe : 8 % (10 % en 1997).

► 1 600 troupes adhérentes de la Fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation (FNCTA) soit près de 20 000 licenciés en 2016.

► 132 festivals et **rencontres de théâtre d'amateur** en 2007 (25 répertoriés par la FNCTA en 2016).

## FINANCEMENT PUBLIC

► Dépenses du **ministère de la Culture et de la Communication** (MCC) inscrites dans la loi de finances initiale (LFI) de 2016, en crédits de paiement (CP), sur un budget total de 7,3 Md€ (dont 4,4 pour les médias, le livre et les industries culturelles et 2,9 pour les missions Culture et Recherche).

- Ces dépenses sont réparties entre « crédits centraux » gérés par la Direction générale de la création artistique (DGCA : administration centrale) et « crédits déconcentrés » gérés par les DRAC (directions régionales des affaires culturelles, administrations déconcentrées ou « services extérieurs » de l'État).

► **Programme n°131 Création** (747 M€), **Action 1** : soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant (toutes disciplines), **667,82 M€** au total en 2016.

- 267,86 M€ en dépenses de fonctionnement et 14,24 M€ en investissement pour les opérateurs nationaux (Titre 3, crédits centraux) ;
- 384,82 M€ en dépenses d'intervention en faveur des autres structures du spectacle vivant (Titre 6, dont 70,37 M€ de crédits centraux et 293,32 M€ de crédits déconcentrés) et en investissement (7,58 M€ en 2015) ;
- soit 45 % de crédits déconcentrés pour l'ensemble de l'Action 1.

► **Programme n°224 Transmission des savoirs et démocratisation culturelle** (464,7 M€), **Action 1** : soutien aux établissements d'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle, 269,6 M€ en 2016 (toutes disciplines, patrimoine compris) ; **Action 2** : soutien à la démocratisation et l'éducation artistique et culturelle (EAC), 99,5 M€ en 2016 (toutes disciplines, patrimoine compris), dont 54,6 pour l'EAC et 13,5 M€ pour un plan de soutien aux conservatoires territoriaux).

- **Dépenses fiscales** : taux de TVA réduit de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles : 60 M€ en 2015 (2 300 entreprises du spectacle bénéficiaires en 2013).

► **Dépenses globales des collectivités territoriales** en soutien à l'expression artistique et aux activités culturelles estimées en 2010 (derniers chiffres disponibles) : 4,3 Md€ (dont 85 % en fonctionnement), dont communes (> à 10 000 habitants) 2,7 Md€ (62,4 %), établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 597 M€ (13,8 %), départements 525,9 M€ (12,2 %), régions 500 M€ (11,6 %).

- **Dépenses des communes** de plus de 10 000 habitants (France entière, formation comprise).
  - › Théâtres : **491,8 M€** (dont 75 % en fonctionnement).
  - › Expression musicale, lyrique et chorégraphique : **840,7 M€** (dont 94 % en fonctionnement).
- **Dépenses des EPCI** à fiscalité propre (France entière, formation comprise).
  - › Théâtres : **93,9 M€** (dont 68 % en fonctionnement).
  - › Expression musicale, lyrique et chorégraphique : **308,8 M€** (dont 84 % en fonctionnement).
- **Dépenses des départements** (France entière, formation comprise).
  - › Activités artistiques et action culturelle : 543 M€ (dont 90 % en fonctionnement).
- **Dépenses des régions** (France métropolitaine).
  - › Activités culturelles et artistiques : 491 M€ (dont 86 % en fonctionnement).
  - › Enseignement artistique : 10,5 M€ (dont 72,3 % en fonctionnement).

► **Répartition des subventions publiques et financements privés** du spectacle vivant en 2010 :

- État : 34 % ; collectivités territoriales : 47 % ; aides des organismes professionnels : 7 % ; mécénat : 7 % ; sponsoring : 3 % , autres (remboursement de taxes, adhésions, etc.) : 2 % (source : DEPS, 2013).

► **Part des différentes collectivités** dans le financement public du spectacle vivant en % en 2010 (source : MCC, DGCA, février 2013).

Type de structure	MCC	Communes & EPCI	Départements	Régions
Structures de création-production	31,5	47,5	5	16
Structures de diffusion	25	51	12	12
Équipes artistiques conventionnées	50	15	11	24
Festivals	26	35	21	18
Conservatoires à rayonnement départemental	7,3	82,3	9,4	1
Conservatoires à rayonnement régional	6	84	5	5
Associations départementales et régionales de diffusion musicale	21	0	43	36

## MÉCÉNAT PRIVÉ DES ENTREPRISES EN 2014

► Arts vivants (théâtre, danse et domaines connexes) : 14,56 M€ (4 % des fonds du mécénat culturel) ; musique 43,68 M€ (12 %).

- 12 % d'entreprises pratiquent le mécénat (11 % de 1 à 9 salariés ; 14 % de 10 à 249 ; 28 % de plus de 250). 23 % de ces entreprises mécènes optent pour la culture et le patrimoine et leur allouent 364 M€ (13 % du montant global du mécénat). 18 % de ces opérations concernent la création, 27 % la diffusion, 29 % la démocratisation (source : Admical, Baromètre 2014).

## DROIT DES AUTEURS ET DES INTERPRÈTES

Principales sociétés civiles de perception et de répartition de droits (SRPD) des auteurs et des interprètes :

► **Société des auteurs et compositeurs dramatiques** (SACD, créée en 1777) : 20 132 auteurs actifs (dont 28 % de femmes) sur 54 655 auteurs et ayants droit du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de l'écrit en 2012.

- 216,67 M€ de droits perçus en 2014 ; 4,26 M€ pour l'action artistique et culturelle en 2013 (dont 83 % réellement consommés).
- 58 M€ collectés dans le spectacle vivant en 2008 (dont 20 M € à Paris, 30,8 M € en province, 7,1 M € à l'étranger).

• **Société des gens de lettres** (SGDL, 1838) et Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA, créée par la SGDL en 1999, rejointe par le Syndicat national de l'édition en 2000) : 6 000 auteurs sociétaires en 2015.

► **Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique** (SACEM, 1851)

- 153 000 membres en 2014 (dont 18 500 étrangers).
- 829,7 M€ perçus en 2014 ; 31,92 M€ pour l'action artistique et culturelle en 2013 (consommés à 61 %).
  - Association Beaumarchais fondée par la SACD en 1987 pour la gestion des aides, bourses et prix (spectacle vivant et audiovisuel), alimentée par la taxe sur la copie privée.

► **Société civile pour l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes** (ADAMI, 1959) : 28 672 associés (comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre et danseurs), inscrits au générique des œuvres.

- 77,7 M€ perçus (tous secteurs confondus) et 51,3 M€ crédités à 70 000 artistes en 2014 ; 21,75 M€ pour l'action artistique et culturelle en 2013 (consommés à 54 %).

► **Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse** (SPEDIDAM, 1959) : 34 000 associés, non inscrits au générique.

- 46,7 M€ perçus au profit d'environ 100 000 artistes en 2014 ; 14,6 M€ pour l'action artistique et culturelle en 2013 (consommés à 64 %).
- Total des ressources brutes de 9 SPRD (SACD, SACEM, SCAM, ARP, ADAMI, SPEDIDAM, PROCIREP, SCPP et SPPF) pour l'aide à la création, la diffusion, le spectacle vivant et la formation: 104 M€ en 2013 (contre 78 M€ en 2006).

## EMPLOI

### Effectifs des professions du spectacle en 2010

Métiers des spectacles : 190 500 (Nomenclature PCS 2003)

#### ► Artistes des spectacles : 74 100

- 354B - Artistes de la musique et du chant : 32 000
- 354C - Artistes dramatiques : 30 100
- 354E - Artistes de la danse + 354F Artistes du cirque et des spectacles divers : 12 000

#### ► Professionnels technico-artistiques des spectacles : 116 400

- 353B - Directeurs et responsables de programmation : 23 100
- 353C - Cadres artistiques et technico-artistiques : 26 900
- 465B - Assistants techniques : 44 200
- 637C - Ouvriers et techniciens : 12 900
- 227A - Indépendants gestionnaires de spectacles : 9 300 (source : Recensement de la population, Insee/DEPS)

## Métiers de l'audiovisuel et du spectacle vivant (nomenclature Rome)

### • Métiers artistiques

- 21211 - Artistes dramatiques
- 21212 - Artistes de la musique et du chant
- 21213 - Artistes de la danse
- 21214 - Artistes du cirque et du music-hall
- 21215 - Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21216 - Animateurs présentateurs
- 21217 - Présentateurs de modèles

### • Métiers technico-artistiques

- 21221 - Professionnels du son
- 21222 - Professionnels de l'image
- 21223 - Professionnels de l'éclairage
- 21224 - Professionnels du décor et des accessoires
- 21225 - Professionnels du costume et de l'habillage
- 21226 - Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21227 - Professionnels du montage, de l'image et du son
- 21231 - Professionnels de la production de spectacles
- 21232 - Agents de promotion des artistes

(sources : INSEE et Pôle Emploi)

- Près de 250 emplois et 3 types d'activités (artistiques, techniques et administratives) répertoriés dans la nomenclature de la CPNEF-SV. – [www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/nomenclature-demplois](http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/nomenclature-demplois)

## Emploi salarié et allocations chômage des intermittents du spectacle

- ▶ **156 798 salariés intermittents** du spectacle vivant en 2013, contre 154 446 en 2009 (82 741 artistes et 71 705 cadres, techniciens et ouvriers des spectacles) (source : Caisse des congés spectacles ; Pôle Emploi).

- 218 606 salariés (dont 62 % d'hommes) ayant effectué au moins 1 heure d'activités de spectacle vivant en 2013 : 170 376 (78 %) en CDDU, 31 462 (14 %) en CDD, 31 768 (14 %) en CDI ; 51 % d'artistes, 39 % de techniciens et administratifs, 10 % de cadres (source : Tableau de bord statistique emploi/formation OPMQC-SV/Audiens).

- Sur 97 millions d'heures travaillées et 2 Md€ de masse salariale dans l'année 2014, 25,9 % des salariés ne réalisent qu'un seul contrat (CDDU) pour 2,7 % de la masse salariale ; 8,5 % des salariés réalisent 50 CDDU ou plus pour 21,8 % de la masse salariale (source : Pôle Emploi).

- 111 000 employeurs professionnels en 2014 (dont plus de 40 % en Île-de-France) relevant du champ d'application des annexes VIII et X de l'assurance chômage (spectacle vivant et audiovisuel) : la moitié des contrats est effectuée dans le spectacle vivant, le tiers dans l'audiovisuel, 18 % en dehors de ces branches.

- ▶ **19 588 entreprises du spectacle vivant** (code NAF) en 2013, dont 81,4 % d'associations (70 % hors d'Île-de-France) :

- 9001Z - Arts du spectacle vivant : 16 692 entreprises (85 %)
- 9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant : 2 324 entreprises (12 %).

- 9004Z - Gestion de salles de spectacle : 572 entreprises (3 %) (source : Audiens).

- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, 22 000 employeurs dont le spectacle constitue l'activité principale, soit 45,7 % de l'ensemble des 47 000 employeurs d'intermittents du spectacle, ont employé 92,0% des salariés et versé 95,1 % de la masse salariale totale.

Parmi eux, 14 416 employeurs du spectacle vivant ont versé 37,1% de la masse salariale (sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes, octobre 2015.)

- « En 2010, les entreprises marchandes [...] du spectacle vivant\* réalisent un chiffre d'affaires de 4,4 Md€ d'euros et dégagent une valeur ajoutée de près de 1,5 Md€ d'euros. » [...] « 96 % des entreprises de moins de 10 salariés réalisent 56 % du chiffre d'affaires total. » (\*« hors unités majoritairement subventionnées qui sont non marchandes et associations non-employeuses ») (source : DEPS, *Culture Chiffres* 2013-1).

- ▶ **83 927 employeurs d'autres branches** (parcs de loisirs, casinos, cafés, hôtels restaurants, discothèques, MJC, collectivités, entreprises diverses, particuliers, etc.) ont déclaré 71 889 salariés (artistes et techniciens des spectacles) en CDDU au GUSO en 2013. En 2012, sur 85 000 employeurs non professionnels (pour 70 295 salariés) : 46 % d'associations, 27 % de particuliers, 7% de collectivités territoriales (source : GUSO ; Tableau de bord statistique emploi/formation OPMQC-SV / Audiens).

- ▶ **111 000 allocataires indemnisés** en 2014 au titre de l'assurance chômage des intermittents du spectacle (annexes VIII et X de la convention nationale de l'Unedic) (source : SFA, CGT-Spectacle) sur 2,3 millions de chômeurs indemnisés (source : Unedic).

- 108 700 (50 600 artistes et 58 100 techniciens) indemnisés au moins une fois en 2011, 106 000 en 2013 (source : Pôle emploi – FNA/DEPS).

- Selon la Cour des Comptes, 254 000 salariés inscrits à l'annexe VIII (techniciens, cadres et ouvriers du spectacle vivant et de l'audiovisuel) et à l'annexe X (artistes) ont versé 232 M€ de cotisations (au taux spécial de 10,8 %) et 106 000 allocataires indemnisés ont perçu 1, 263 Md€ d'euros de prestations, soit un solde négatif de - 1,031 Md€ en 2010 (source : *Rapport public annuel 2012*). Déficit global de l'assurance chômage (toutes branches) : 4,4 Md€ en 2015 (source : Unedic, octobre 2015).

- Selon un rapport parlementaire, l'alignement de l'indemnisation des intermittents sur les règles appliquées aux autres salariés du régime général aurait entraîné une baisse de 420 M€ des prestations versées, mais aussi une baisse de 100 M€ des cotisations encaissées (au taux ordinaire de 5,4 %), et les économies réalisées se seraient alors réduites à 320 M€, soit un déficit relatif d'environ - 710 M€ en 2011 (cf. Jean-Patrick Gille, *Rapport d'information sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques*, juin 2014).

- Selon la CGT-Spectacle et la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France, le déficit estimé serait encore inférieur si l'on tenait compte des cotisations de l'ensemble des salariés du spectacle vivant (permanents et intermittents).

- 8 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) voués au spectacle vivant, dont 4 pour les métiers du théâtre) à Troyes, Roubaix, Sélestat, Morlaix, Treffort, Corneilles-en-Parisis, Plaisir, Paris.

## PRESTATIONS SOCIALES

Organismes paritaires des professions du spectacle :

### ▀ Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS) – [www.afdas.com](http://www.afdas.com)

- 406 formations professionnelles qualifiantes et/ou certifiantes préparant aux métiers du spectacle vivant, 53 % artistiques, 32 % techniques et 15 % administratives (source : CPNEF-SV, 2015).
- 23 792 salariés du spectacle vivant bénéficiaires de la formation professionnelle continue en 2012, dont 50 % de permanents, et 31 795 actions de formation (source : Afdas).

### ▀ Groupe de protection sociale **Audiens** – [www.audiens.org](http://www.audiens.org)

### ▀ Caisse des congés-spectacles (gérée par Audiens) – [www.audiens.org/intermittent/conges-spectacles](http://www.audiens.org/intermittent/conges-spectacles)

### ▀ Fonds national des activités sociales des entreprises artistiques et culturelles (FNAS) – [www.fnas.info](http://www.fnas.info)

### ▀ Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant (CPNEF-SV) – [www.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org)

### ▀ Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (**Unédic**) – [www.unedic.org](http://www.unedic.org)

### ▀ Pôle Emploi (spectacle) – [www.pole-emploi.fr/informations/pole-emploi-spectacle-@/spectacle](http://www.pole-emploi.fr/informations/pole-emploi-spectacle-@/spectacle)

### ▀ Fonds de professionnalisation et de solidarité pour les intermittents du spectacle, subventionné par l'État : 2,5 M€ en 2016 (contre 5 M€ en 2015).

## CONVENTIONS COLLECTIVES

### ▀ Textes de référence

- Loi n°99-198 du 18 mars 1999 modifiant l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, définissant et réglementant la profession d'entrepreneur de spectacles.
- Décret n° 2000-609 du 29 juin 2000 fixant les conditions d'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles.
- Ordonnance n° 2003-1059 du 6 novembre 2003 (article 1<sup>er</sup>), rendant obligatoire le recours au Guichet unique du spectacle vivant (GUSO), créé en 1999.
- Convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage ; Annexe VIII : Ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle (avenant n° 1 du 9 octobre 2014 et n°2 du 24 octobre 2014) ; Annexe X : Artistes du spectacle.
- Accord interbranche du spectacle vivant du 22 mars 2005, étendu par arrêté du 5 juin 2007, répartissant les conventions collectives nationales (CCN) par secteurs.

### ▀ CCN des entreprises artistiques et culturelles du secteur public (CNCEAC) du 1<sup>er</sup> janvier 1984, modifiée par l'accord du 24 juillet 2012, étendue par arrêté du 14 novembre 2013.

- Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique (PROFEDIM), 2005 – [www.profedim.org](http://www.profedim.org)
- Syndicat du cirque de création (SCC), 1998 – [www.cirquedecreation.fr](http://www.cirquedecreation.fr)
- Syndicat des musiques actuelles (SMA), 2005 – [www.sma-syndicat.org](http://www.sma-syndicat.org)

- Syndicat national des scènes publiques (SNSP), 1995 – [www.snsps.fr](http://www.snsps.fr)
- Syndicat national des arts vivants (SYNAVI), 2003 – [www.synavi.org](http://www.synavi.org)
- Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC), 1971 – [www.syndeac.org](http://www.syndeac.org)
- Les Forces musicales (2015) – <http://lesforcesmusicales.org> (réunion de la Chambre professionnelle des directions d'opéra (CPDO) <http://cpdo.fr/missions> et du Syndicat national des orchestres et des théâtres lyriques (SYNOLYR), 1995 – [www.synolyr.org](http://www.synolyr.org))

### ▀ CCN des entreprises du spectacle vivant du secteur privé (CCNSVP) du 3 février 2013, étendue par arrêté du 29 mai 2013, et annexes.

- Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques (CSCAD), 1938 – <http://cscad.pro>
- Syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacle (PRODISS), 1984 – [www.prodiss.org](http://www.prodiss.org)
- Syndicat du cirque de création (SCC), 1998 – [www.cirquedecreation.fr](http://www.cirquedecreation.fr)
- Syndicat des musiques actuelles (SMA), 2005 – [www.sma-syndicat.org](http://www.sma-syndicat.org)
- Syndicat national du cirque (SNC), 1984.
- Syndicat des grands cirques français (SGCF), 2012.
- Syndicat national du théâtre privé (SNDTP), 1936 (changement de nom en 2009 et 2015) – [www.theatresprives.com](http://www.theatresprives.com)
- Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES) – [www.spectacle-snes.org](http://www.spectacle-snes.org)

### ▀ CCN des entreprises techniques au service de la création et de l'événement, étendue par arrêté du 21 octobre 2008.

- CCN des espaces de loisirs, d'attractions et culturels du 5 janvier 1994, annexe Spectacle du 10 mai 1996, étendue par arrêté du 25 juillet 1994, et avenants.
- CCN des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision du 30 décembre 1992, étendue par arrêté du 24 janvier 1994.

## 3 Fédérations d'employeurs du spectacle vivant

### ▀ Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), 1998 : organisations représentatives du spectacle vivant (sauf SCC, SMA, SYNAVI) et enregistré.

### ▀ Fédération nationale des employeurs du spectacle vivant privé et public (FEPS), 2004 : toutes organisations d'employeurs du spectacle vivant, sauf SCC, SMA, SYNAVI.

### ▀ Fédération des structures indépendantes de création et de production artistique (FSI-CPA), 2015 : SCC et SYNAVI.

- Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC), 1999 : SCC, SYNAVI, SMA, Fédération nationale des arts de la rue, Fédération des lieux de musiques actuelles (FEDELIMA) et autres organisations de type associatif ou coopératif.
- Association de représentation des établissements nationaux entrepreneurs de spectacle (ARENES), 2003 : théâtres nationaux.

► 20 associations et réseaux du spectacle vivant signataires de l'Appel de Nantes (21 janvier 2016):

- Association des centres chorégraphiques nationaux (ACCN)
- Association des centres dramatiques nationaux (ACDN)
- Association des centres de développement chorégraphique (A-CDC)
- Association Jazzé Croisé (AJC)
- Association française des orchestres (AFO)
- Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique Arts de la scène (ANESCAS)
- Association nationale des scènes conventionnées (ANSC)
- Association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA)
- Association des scènes nationales (ASN)
- Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT)
- Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (FEVIS)
- Fédération des lieux de musiques actuelles (FEDELIMA)
- Fédération nationale des arts de la rue
- France Festivals, Fédération française des festivals de musique et du spectacle vivant
- Futurs composés, réseau national de la création musicale
- Grands Formats, fédération des grands ensembles de jazz et de musiques improvisées
- Latitude Marionnette
- Réunion des opéras de France (ROF)
- Scènes d'enfance – Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (Assitej) France
- Territoires de cirque

## FÉMINISATION DES PROGRAMMES ET DES POSTES DE DIRECTION

► Programmation de la saison 2015/2016 dans les maisons d'opéra, les principaux orchestres subventionnés, les théâtres nationaux, les CDN et CDR, des festivals tels ceux d'Aix ou d'Avignon :

- 18 compositrices sur 1 370, soit 1 %
- 21 chefs d'orchestre femmes sur 584, soit 4 %
- 11 librettistes femmes sur 196, soit 6 %
- 92 solistes instrumentistes femmes sur 326, soit 28 %
- 169 auteures sur 778, soit 22 %
- 243 metteuses en scène sur 924, soit 26 %
- 87 chorégraphes femmes sur 221, soit 39 %

► Établissements dirigés ou codirigés par des femmes en 2016 : 0 % des théâtres nationaux, 26 % des CDN et CDR, 27 % des scènes nationales, 8 % des CCN, 15 % des opéras (source : SACD, DEPS, 2015).

## ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2014

► Production totale de la branche du spectacle vivant : 11,4 Md€

- dont production marchande : 4,9 Md€ (43 %) ; production non marchande : 6,5 Md€ (57 %)\*.

► Valeur ajoutée : 6,9 Md€ (contre 3 Md€ en 1995).

- En 2014, la valeur ajoutée du spectacle vivant a crû de 1,3 % (contre + 3,0 % en 2013).

► Part du spectacle vivant dans l'ensemble de l'économie : 0,36 % (contre 0,27 % en 1995).

Part du spectacle vivant dans l'ensemble des branches culturelles : 15,7 % (contre 11,9 % en 1995).

- La consommation de spectacles vivants a plus que doublé en volume dans le même intervalle.

\* Sont considérés comme marchands les biens et services dont les prix couvrent au moins 50 % des coûts de production ; les biens et services non marchands sont évalués selon leur coût de production global.

(source : DEPS, *Cultures chiffres 2016-1*).

## RESSOURCES (INFORMATION, DOCUMENTATION, CONSEIL)

► **Centre national de la danse (CND)** : subvention de l'État : 9 M€ en 2016.

- *Répertoire des compagnies chorégraphiques françaises*, 2010, Pantin - [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

► **Centre national du théâtre (CNT)** : subvention de l'État : 2,07 M€ en 2016.

- *Guide annuel du spectacle vivant*, Paris, 2011, nouvelle édition en 2016 - [www.cnt.asso.fr](http://www.cnt.asso.fr)

► **HorsLesMurs (HLM)** centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque : subvention de l'État : 0,97 M€ en 2016.

- *Le Goliath 2008-2010, L'annuaire des professionnels de la création hors les murs*, Paris, 2008. Les Chiffres clés des arts du cirque et des arts de la rue, Memento, n°1, juillet 2010. - [www.horslesmurs.fr](http://www.horslesmurs.fr)
- En 2016, HLM et le CNT fusionnent dans le cadre d'un regroupement immobilier avec l'ONDA afin de constituer un centre commun de ressources du cirque, des arts de la rue et du théâtre.

► **Information et ressources pour les musiques actuelles (IRMA)** : subvention de l'État : 0,83 M€ en 2016.

- *L'Officiel de la musique 2016, Guide annuel des musiques actuelles*, Paris, 2015 - [www.irma.asso.fr](http://www.irma.asso.fr)
- Le CND, le CNT, HLM et IRMA sont membres d'une « Conférence permanente des centres nationaux de ressources ».

► **Médiathèque de la Philharmonie à Paris** - <http://philharmoniedeparis.fr/fr/ressources>

- Autres centres de documentation musicale : Hall de la chanson, centre de valorisation du patrimoine de la chanson (subvention de l'État : 0,49 M€ en 2016) sur le site de La Villette (Paris) ; Centre de documentation de la musique contemporaine (État : 0,3 M€) à La Villette (Paris) ; Centre de musique baroque de Versailles (État : 2,36 M€) ; Bibliothèque Mahler (0,1 M€), Paris.

► **Réunion des opéras de France (ROF)** - [www.rof.fr](http://www.rof.fr)

► **Association française des orchestres (AFO)** - [www.france-orchestres.com](http://www.france-orchestres.com)

► **Centre national du costume de scène et de la scénographie (CNCS)** à Moulins, conservant notamment les collections de l'ONP, l'Opéra-Comique, la Bibliothèque nationale de France, la Comédie-Française - [www.cnscs.fr](http://www.cnscs.fr)

► Nombreuses bibliothèques ou médiathèques spécialisées, parmi lesquelles le **Département des Arts du spectacle (DAS)** (avec une antenne à la **Maison Jean Vilar** d'Avignon) et le **Département de la Musique (DM)** de la **Bibliothèque nationale de France (BNF)** - [www.bnf.fr](http://www.bnf.fr)

► Une cinquantaine de centres de ressources locaux, régionaux ou spécialisés par disciplines, parmi lesquels :

- Association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA) - [www.themaa-marionnettes.com](http://www.themaa-marionnettes.com)
- Groupe de liaison des Arts du Mime et du Geste - <http://theatredumouvement.fr/glam>
- Mondoral, Réseau professionnel des arts de la parole et du récit - [www.mondoral.org](http://www.mondoral.org)
- Association Opale, structure de conseil pour la mutualisation des emplois dans le secteur culturel - [www.culture-proximate.org](http://www.culture-proximate.org)
- Les Archives du spectacle - [www.lesarchivesduspectacle.net](http://www.lesarchivesduspectacle.net)

► Des éditeurs et des magazines spécialisés, notamment :

- *La Scène* et *La Lettre du spectacle*, Millénaire Presse, Nantes - [www.lascene.com](http://www.lascene.com)
- *L'Officiel des spectacles*, Paris - [www.offi.fr](http://www.offi.fr)
- *La Terrasse*, Paris - [www.journal-laterrasse.com](http://www.journal-laterrasse.com)

► Centres généralistes :

- **Observatoire des politiques culturelles (Grenoble)** : *L'Observatoire*, la revue des politiques culturelles - [www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net)

- **Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), MCC** :

- *Culture Chiffres* - [www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques)

► **Agences régionales\***

- Office artistique de la région Aquitaine (OARA) - [www.oara.fr](http://www.oara.fr)
- Agence culturelle d'Alsace - [www.culture-alsace.org](http://www.culture-alsace.org)
- Le Transfo, Auvergne - [www.letransfo.fr](http://www.letransfo.fr)
- Liaisons Arts Bourgogne (Le Lab) - [www.le-lab.info](http://www.le-lab.info)
- Spectacle vivant en Bretagne - [www.spectacle-vivant-bretagne.fr](http://www.spectacle-vivant-bretagne.fr)
- Culture O Centre - [www.cultureocentre.fr](http://www.cultureocentre.fr)
- Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île de France (ARCADI) - [www.arcadi.fr](http://www.arcadi.fr)
- Réseau en scène, Languedoc Roussillon - [www.reseauenscene.fr](http://www.reseauenscene.fr)
- Agence de valorisation économique et culturelle (AVEC), Limousin - [www.avec-limousin.fr](http://www.avec-limousin.fr)
- Arteca, Centre de ressources de la culture en Lorraine - [www.arteca.fr](http://www.arteca.fr)
- Agence culturelle du Poitou-Charentes (LA) - [www.culture-poitoucharentes.fr](http://www.culture-poitoucharentes.fr)
- Agence des arts du spectacle Provence Alpes Côte d'Azur (ARCADE PACA) - [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)
- Nouvelle agence culturelle en région Rhône Alpes (La Nacre) - [www.la-nacre.org](http://www.la-nacre.org)
- Office de diffusion et d'information artistique (ODIA), Normandie - [www.odianormandie.com](http://www.odianormandie.com)

(\* Certaines agences sont en cours de restructuration suite à la fusion entre régions effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.)

► **Arts vivants et départements** (Fédération nationale des organismes départementaux de développement des arts vivants, musique - danse - théâtre) - [www.arts-vivants-departements.fr](http://www.arts-vivants-departements.fr)

► **Bibliographie générale sur le spectacle vivant (E. Wallon)** - <http://e.wallon.free.fr/spip.php?article5>

## REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

### ► Ouvrages :

- Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, Enquête 2008*, La Découverte/MCC, 2009 – [www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr](http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr)
- Martial Poirson & Emmanuel Wallon (dir.), « Théâtre en travail. Mutations du spectacle (toujours) vivant », *Théâtre/Public*, n° 217, juin 2015.

### ► Articles et études :

- Martial Poirson & Emmanuel Wallon, « L'avenir d'une crise. Une décennie de transformations dans les professions du spectacle vivant », *Revue d'histoire du théâtre*, n° 2015-3, octobre 2015, p. 479-499.
- Emmanuel Wallon, « Le théâtre et les spectacles », in P. Poirrier (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, La Documentation française, coll. « Les Notices », nouvelle édition, Paris, 2016.
- Jean-François Marguerin, « L'évolution du financement par l'État du spectacle vivant au cours de ces dix dernières années (2006-2015) », *Mediapart.fr*, 21 septembre 2015 ; « Donner une nouvelle dynamique au soutien des arts de la scène en France », *Mediapart.fr*, 12 mars 2016. – <https://blogs.mediapart.fr/marguerin-jean-francois/blog/>
- Marie Gouyon & Frédérique Patureau, *Tendances de l'emploi dans le spectacle*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture Chiffres », 2014-2, 2014. – [www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques)
- Marie Gouyon & Frédérique Patureau, « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », in *France, Portrait social* (édition 2013), INSEE, Paris, 2013.
- Valérie Deroin, *Les activités marchandes de spectacle vivant en 2010*, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, Culture Chiffres 2013-1, 12 avril 2013.
- *Cartographie nationale du spectacle vivant et des arts plastiques en 2010*, Repères DGCA n°7, février 2013.
- *Les principaux réseaux et programmes financés par le ministère de la Culture (création artistique)*, Repères DGCA n°8, septembre 2013.
- *Emploi et spectacle*, Rapport de la commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle vivant (CNPS), 2008-2009, MCC – [www.culture.gouv.fr/deps](http://www.culture.gouv.fr/deps)
- *Le Spectacle vivant, Prospective formation-emploi*, Ithaque, CPNEF-SV, La Documentation française, Paris, 1997.

### ► Rapports officiels :

- Bernard Latarjet, « Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant » (avril 2004) ; Emmanuel Wallon, *Sources et ressources pour le spectacle vivant*, Rapport au ministre de la Culture, Paris, 2005 (en ligne sur le site [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)) ; Serge Dorny, Jean-Louis Martinelli, Hervé-Adrien Metzger, Bernard Murat, *Financement du spectacle vivant : Développer, structurer, pérenniser* (mars 2012) ; Alain Loiseau, *Évaluation de la politique en faveur du spectacle vivant. Diagnostic* (avril 2014) ; Jean-Paul Gillot, *Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel* (novembre 2014) ; Jean-Patrick Gille, *Rapport d'information sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques* (juin 2014) ; Hortense Archambault, Jean-Denis Combexelle, Jean-Patrick Gille, *Bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle* (janvier 2015) ; Alexandra d'Agostino et Michel Théry (Céreq), *Actualisation du contrat d'études prospectives du spectacle vivant. Diagnostic comparé de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle, 1997-2014*, Commission paritaire nationale Emploi Formation Spectacle vivant (CPNEF-SV), septembre 2015.

## SOURCES STATISTIQUES

- Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), Direction générale de la création artistique (DGCA) – [www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles)
- Sénat, Travaux législatifs, Projet de loi de finances pour 2016 : Culture : création, cinéma – [www.senat.fr/rap/a15-168-22/a15-168-222.html](http://www.senat.fr/rap/a15-168-22/a15-168-222.html)
- Projet de loi de finances 2016, Bleu budgétaire de la mission Culture, programme 131 ; Projet de loi de finances 2016, Bleu budgétaire de la mission Culture, programme 224. – [www.performance-publique.budget.gouv.fr](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr)
- Tristan Picard, « Le poids économique direct de la culture en 2014 », DEPS, MCC, *Cultures chiffres*, janvier 2016.
- Marie Gouyon & Frédérique Patureau, « Tendances de l'emploi dans le spectacle », *Culture-chiffres*, DEPS, MCC, janvier 2014.
- [www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese)
- Pôle Emploi : « L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2014 », *Statistiques et indicateurs*, n°15.032, septembre 2015. – [www.pole-emploi.org/statistiques-analyses](http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses)
- Commission paritaire nationale Emploi-Formation Spectacle vivant (CPNEF-SV), Tableau de bord de la branche – [www.cpnefsv.org/donnees-statistiques/chiffres-cles](http://www.cpnefsv.org/donnees-statistiques/chiffres-cles)
- Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), *Chiffres clés 2015, Statistiques de la culture*, Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), La Documentation française, 2015 ; *Chiffres clés 2016*, mars 2016 –
- [www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Chiffres-cles-statistiques-de-la-culture](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Chiffres-cles-statistiques-de-la-culture)
- Cour des Comptes, *Rapport public annuel 2015* – [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)
- Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits (CPC-SPRD), *Rapport annuel*, avril 2015 – [www.ccomptes.fr/Institutions-associees/Commission-permanente-de-contrôle-des-SPRD](http://www.ccomptes.fr/Institutions-associees/Commission-permanente-de-contrôle-des-SPRD)
- Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île-de-France (ARCADI), *Approche de l'activité des Théâtres de ville franciliens (2012-2013)*, Cultures en Île-de-France, n°5, décembre 2015. – [www.arcadi.fr](http://www.arcadi.fr)
- Syndicat national des scènes publiques (SNSP), *Enquête sur les scènes publiques permanentes*, Bénédicte Dumeige Conseil, janvier 2016.
- Association de soutien au théâtre privé (ASTP), *Rapport d'activité 2014*, avril 2015. – [www.astp.asso.fr](http://www.astp.asso.fr)
- Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL), *Le mécénat d'entreprise en France, Enquête 2014*, Admical et CSA, Paris, 2014.
- Atout France, Agence de développement touristique de la France. – <http://atout-france.fr/publications>
- *Guide des festivals et expositions*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2015.
- *Où sont les femmes ?*, Saison 2015-2016, Le Deuxième Regard, ministère de la Culture et de la Communication (DEPS), SACD, 2015.
- *Troisième rapport* de l'Observatoire de l'égalité hommes-femmes dans la culture et la communication, MCC, Paris, mars 2015.

**Emmanuel Wallon**

Professeur de sociologie politique, Université Paris Ouest Nanterre

L'Observatoire des politiques culturelles (OPC) est un organisme national, conventionné avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Il bénéficie également du soutien de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la Ville de Grenoble, de l'Université Pierre Mendès France et de l'IEP de Grenoble. Son projet se situe à l'articulation des enjeux artistiques et culturels et des politiques publiques territoriales, du local à l'international. Il accompagne les services de l'État, les collectivités territoriales – élus, responsables de services et d'équipements –, les acteurs artistiques et culturels dans la réflexion sur les politiques culturelles territoriales et leur mise en œuvre. Son positionnement singulier entre le monde de la recherche, de l'art et de la culture et des collectivités publiques lui permet d'être un interlocuteur pertinent pour éclairer la réflexion, suivre et impulser les innovations et le développement de l'action publique. À la fois force de proposition et d'analyse, l'OPC a acquis depuis sa création, en 1989, une expérience significative des politiques territoriales en Europe comme en région.

# l'Observatoire

LA REVUE DES POLITIQUES CULTURELLES

1, rue du Vieux Temple 38000 Grenoble

Tél. : +33 (0)4 76 44 33 26

Fax : +33(0)4 76 44 95 00

Courriel : [contact@observatoire-culture.net](mailto:contact@observatoire-culture.net)

Site : [www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net)

Président de l'association : Michel Fontès

Directeur de la publication : Jean-Pierre Saez

Rédactrice en chef : Lisa Pignot

Iconographie : Gilles Aguilar - *JOURNAL d'un SEUL JOUR*  
(création 2016) - Cie Acte Annick Charlot

Mise en page : Cnossos

Tél. : 04 76 40 90 38

N°ISSN : 1165-2675

Fabrication : Imprimerie du Pont de Claix

Tél. : 04 76 40 90 38

N°ISSN : 1165-2675

Dépôt légal, 3<sup>e</sup> trimestre 2016

L'association Observatoire des politiques culturelles est conventionnée avec le ministère de la Culture et de la Communication, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Isère, la Ville de Grenoble, l'Institut d'études politiques et l'Université Pierre-Mendès France de Grenoble.